

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 47 (1909)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le cadeau de Hans  
**Autor:** V.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-205703>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

**Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).****Administration (abonnements, changements d'adresse),**  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.**Pour les annonces s'adresser exclusivement**  
**à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,**  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.**ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;**  
six mois, Fr. 2 50. — **Etranger, un an, Fr. 7 20.****ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.**  
**Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.**  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**MIETTES HISTORIQUES**

Nous nous sommes plu en compulsant à loisir l'hiver dernier, chez nous, auprès de notre bon vieux fourneau de molasse, les anciens registres des procès-verbaux de la municipalité de notre petite mais chère commune, Rovray, à prendre dans ces livres, — ornés, ainsi qu'il convient, de toiles d'araignées et chargés, cela va de soi, d'une couche respectable de poussière, — copie de divers faits nous intéressant.

Nous publions aujourd'hui, après les avoir classés sous leurs titres respectifs, un petit nombre de ces extraits, étant persuadé qu'ils arrêteront un instant l'attention du lecteur. S'ils ne lui apprennent rien de bien neuf, ils pourront, du moins, lui fournir matière, par exemple, à d'instructives comparaisons avec les données renfermées dans des documents du même genre, concernant d'autres parties du pays, qu'il possède peut-être ; et ceux insérés, ici même, il n'y a pas fort longtemps.

\*

*Année de la misère*<sup>1</sup>. — Les lignes qui suivent, ayant trait à l'*annaïe daô tcher teim*, comme l'on dit en patois, sont tracées sur une feuille de garde.

« L'an 1817 le froment se vendoit 70 batz le quarteron, les pommes de terre 20 batz et même plus, le vin ordinaire de 12 à 14 batz et le pain de 3 à 4 baches la livre.

» L'année 1817 étoit une année de cherté ; toutes les denrées en fait de vivres étoit à un pris extraordinaire. Le Gouvernement fit venir beaucoup de Graine depuis les pays Etranger. »

\*

*Régent, école et écoliers*<sup>2</sup>. — La Municipalité de Rovray « a convenu, le 17 Janvier 1825, avec François Versel, Régent, pour son logement, pendant l'année 1825, pour le prix de 41 Francs ; et 5 Francs à charge de gouverner et graisser l'horloge de Commune et sonner midi ».

« Le 28 Octobre 1825 avons convenu avec Pierre Adam Gallandat pour fournir une chambre pour l'Ecole pour une année. La dite chambre sera chauffée pendant 6 mois en hyver et servira pour y faire l'école la veillée ; pour le prix de 24 francs. »

Le 2 mars 1826 la Municipalité a fait « les Conditions concernant les fonctions du Régent, comme suit :

ART. 1<sup>er</sup>. Il fera deux Ecoles par jour de trois heures de tems chaque, toute l'année, excepté six semaines de congé dans le tems des moissons.

ART. 2. Il sonne pour le Sermon, la Prière et l'Ecole.

ART. 3. Il fait la Prière tous les Dimanches et jours de fête lorsqu'il n'y a pas de sermon à Rovray.

<sup>1</sup> Voyez, pour comparer, l'article portant le même titre, dans le *Conteur* du 21 mars 1908.

<sup>2</sup> Cf., *Régents d'autrefois*, *Conteur* du 24 octobre 1908.

ART. 4. Il fait de plus la Prière les Vendredis qui précèdent les quatre premiers Dimanches des Communions.

ART. 5. Il lit les Commandemens à l'Eglise et dirige le Chant des Psaumes.

ART. 6. Il conduit ses Ecoliers tous les Dimanches au Catéchisme à Yvonand.

*Pension* : Cent et vingt francs en argent, et un Plantage.

La Municipalité lui fournit son logement, son blanchissage, et *le bouillon pour tremper sa soupe* (*sic*). »

La Municipalité a, le 6 décembre 1827, « délibéré que lorsqu'on misera pour loger le Régent, il sera tenu de miser comme une autre personne s'il veut avoir l'échute. »

« Le 12 Avril 1830 fixé le prix aux Ecoliers pour cette année à chacun un batz. »

Le 19 septembre 1832, la Municipalité « a décidé d'accorder du terrain de Commune au Régent à condition qu'il se charge de nettoyer l'Eglise et de déblayer la neige qui sera au chemin sur le cimetière, qu'il apporte le pain pour la Sainte Cène depuis la cure d'Yvonand, et qu'il introduise six arbres fruitiers sur le terrain de Commune dans l'espace de six ans, à l'endroit où la Municipalité l'ordonnera ». \*

*Service postal*. — La Municipalité, en date du 25 juin 1832, « a délibéré d'Etablir un Postillon de Concert avec la Commune d'Yvonnand, qui fera le Voyage d'Yverdon une fois par semaine. La Commune de Rovray payera un sixième des frais ».

Auparavant le sieur « François Favre d'Yvonand était chargé d'apporter, depuis Yverdon, tous les papiers adressés à la Municipalité ».

Comment était desservi, avant 1832, le village, soit les particuliers ? Nous avons eu beau ouvrir l'œil, et le bon, nous n'avons rien vu qui nous le dise. Par le prénomme François Favre ? Rien d'impossible. Pourquoi pas ? Il devait lui être aisné, au bonhomme, de fourrer dans sa sacoche, ou plutôt dans son bissac ou dans les poches de sa *zaque*, les papiers des édiles et ceux de leurs administrés, car les lettres et les journaux que recevaient nos paysans d'alors ne formaient certainement pas une liasse bien lourde et volumineuse.

OCTAVE CHAMBAZ.

**Le 'macrobien de La Vallée.**

On lit dans le plat intérieur du registre de baptême du Chenit :

« *Memoriae causa*. Claude Rochat né le 28<sup>e</sup> avril 1642 est vivant et entré dans sa 109<sup>e</sup> année le dit 28 avril 1751. »

Au registre des décès, sa mort est portée au 27 novembre 1751 et on lui donne 109 ans et 7 mois, étant né le *six* avril.

28 ou 6 avril, peu importe. Auprès de ce *macrobien*, nos braves vétérans du Sonderbund ne sont que de petits enfants.

**A SAINTE-CATHERINE**

UN de nos bons amis nous communique, en tout bien tout honneur, les plaisantes litanies que voici :

**Litanies à l'usage des vieilles filles.**

Sainte Marie, faites que je me marie.

Saint Privat, avec un soldat.

Saint Augustin, avec le médecin.

Saint Anatole, avec le maître d'école.

Saint Romain, ou avec son adjoint.

Saint Blaise, j'en serai fort aise.

Saint Nicolas, ne m'oubliez pas.

Sainte Irénée, c'est moi qui suis l'aînée.

Sainte Colette, que je passe avant ma cadette.

Saint Simon, je le souhaiterais blond.

Saint Amateur, je le prendrai quelle que soit sa couleur.

Saint Fabien, qu'il ait quelque bien.

Saint Prêtrextat, qu'il ait un bon état.

Sainte Angèle, qu'il soit fidèle.

Saint Léandre, qu'il soit tendre.

Saint Apollinaire, qu'il ait bon caractère.

Saint Grégoire, qu'il n'aime pas à boire.

Saint Thomas, qu'il ne fume pas.

Sainte Philomène, que ce soit moi qui le mène.

Sainte Madeleine, ne me remettez pas à l'anée prochaine.

Saint Ferdinand, il y a tant d'années que j'attends.

Saint Eucher, j'y compte pour cet hiver.

**Oraison.**

O Dieu qui avez établi le mariage pour être une source de grâce spirituelle et temporelle, donnez-nous, nous vous en supplions, part à ces grâces et ne permettez pas que nous soyons privées d'un si grand sacrement. — Amen.

**LE CADEAU DE HANS**

TOUTE bigote qu'elle est, Lina, la servante des Avenaire, en conte parfois de bien bonnes. Ce sont toujours des histoires de son village de Wurtemberg.

Chez nous, disait-elle l'autre soir, en un françois que nous corrigeons légèrement, tant il serait peu compréhensible à la lecture, chez nous chacun être attaché avec le cœur à la notre religion luthérienne. Une fois au moins dans une année, en dehors des grands jours de communion, toute le village être tenu de prendre encore la sainte-manger. Mais pas tous en un même temps. Les uns cette dimanche-ci ; les autres, cette dimanche-là. Et pour une telle chose il faut inscrire soi chez notre monsieur le pasteur. Qui ne ferait pas cela, il ne pourrait plus aller à l'église, et toute le monde s'écarterait de lui comme s'il serait plein de poux. Quand on inscrit soi ainsi chez notre monsieur le pasteur, il être l'habitude de porter à la cure un petit quelque chose pour faire plaisir à lui, à son madame ou à ses enfants. Une fois donnée-t-on comme cela un poule, un oie, une canard ;

une autre fois deux, trois et quatre douzaines d'œufs ; une troisième fois, beurre, crème, miel ou une corbeille de rouges pommes. Il être des pauvres femmes qui tricotent une bonnet de laine noire pour mettre sur son tête sans cheveux dans son chambre, ou bien deux paires de bas bien chauds, ou bien des bons gants aussi de laine noire. Et notre monsieur le pasteur il être si content, et son madame et ses enfants avec ! Déjà, au kling-kling du sonnette, les enfants de notre monsieur le ministre ils courrent à la porte pour voir ce qu'il vient de beau. Et voilà, la porte s'ouvrir, et un homme du village ou une femme entrer avec des jolies choses, et les petits ils tapent dans les mains et ils crient : « Oh ! que vous être brave ! que vous être grandiose ! » Et le porteur passer dans la chambre de notre monsieur le pasteur pour inscrire soi, et la madame cacher toute suite les belles cadeaux.

Un jour arrivait à la cure le vieux Hans. Hans il être un antique soldat qui buvait très beaucoup de schnaps, et pour cette cause il être malheureux, mais il aime encore toujours la nôtre sainte église de Luther et, toutes les années, il communique une fois extra et même deux. Seulement, au dernier printemps, il était trop misérable pour faire un cadeau. Peut-être cependant notre monsieur le pasteur croyait-il il avait quand même dans sa poche une petite bagatelle. Donc Hans il va dans la chambre et les enfants de notre monsieur le pasteur derrière lui.

— Eh bien, Hans, j'inscris toi pour ce dimanche prochain ? demandait notre monsieur le pasteur.

— Oui, notre monsieur, disait Hans.

— Eh bien, t'assieds-toi sur cette chaise.

Alors, pendant notre monsieur le pasteur écrivait son nom dans son livre, Hans laissait partir de lui une petite bruit, et les enfants riaient comme des fols en sortant de la chambre.

Notre monsieur le pasteur, il avait seulement entendu rire les enfants.

— Avec quelle chose sais-tu faire si joyeux les petits, mon brave Hans ? demandait-il.

— Avec une toute petite plaisir de rien du tout, répondait Hans.

— Mille et mille fois merci, cher Hans, et que Dieu te le rende !

Alors, Hans parti, notre monsieur le pasteur priait les enfants de montrer à lui la petite plaisir. Et quand il apprenait cette chose, il était toute triste, et la madame, très beaucoup fâchée, disait Hans être une véritable porc. V. F.

**Voulez-vous rire un brin ?** — Donnez à quelqu'un un bâton assez long, tel qu'un manche à balai, une queue de billard, etc., dont l'extrémité est appuyée contre l'angle du mur et du plancher et priez la personne de passer sous le manche à balai, dans la partie comprise entre le plancher et les mains.

Bien que cela ne semble pas bien difficile, vous verrez tomber successivement toutes les personnes qui ne connaîtront pas le truc à employer.

Ce truc consiste à tenir le bâton en tournant le dos au mur ; de plus, les pieds de l'opérateur doivent former avec le bout du bâton posé sur le sol, un triangle isocèle ; il suffira alors de se renverser en arrière sous le bâton pour exécuter le tour sans difficulté.

**Remarque.** — Il n'y a qu'une bêtise supportable : celle des bonnes gens.

**Quelles sont-elles ?** — Avis coupé dans un de nos journaux :

« Jardinier marié, sans enfants, sérieux, expérimenté connaissant bien les trois branches et muni d'excellentes références, désire place, etc.

### UN MAITRE DU BARREAU

**O**n a souvent ri de ce qu'on appelle chez nous « l'éloquence de cantine ». Mais que d'avocats, que de pasteurs et de professeurs auprès desquels nos modestes tribuns d'abbaye sont des modèles, sinon d'atticisme, du moins de sincérité !

Nous empruntons le passage ci-dessous à une plaidoirie de maître X., une des célébrités du barreau :

**M<sup>e</sup> X., s'échauffant graduellement.** — L'accusation a osé parlé de principes. Nous aussi, messieurs, nous invoquons les principes. Je dis mieux : des principes, nous descendons aux conséquences ; des conséquences, nous remontons aux principes, et, à l'aide de ces conséquences et de ces principes, de ces principes et de ces conséquences, nous démontrons l'innocence de notre malheureux client (*d'une voix émue*) que vous rendrez enfin à l'amour de ses enfants.

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL, interrompant avec vivacité.** — Mais, maître X., l'accusé n'a pas d'enfants !

**M<sup>e</sup> X.** — Nous n'avons pas d'enfants ! (*Au comble de l'émotion.*) Vous l'entendez, messieurs, on nous refuse jusqu'aux douceurs de la paternité !!!

**En franco-russe.** — Une dame aussi spirituelle qu'aimable dansait avec un Russe, qui, contre les habitudes de ses compatriotes, n'était pas très familier avec la langue française. Il était question dans la conversation d'un invité que le Russe aperçoit tout à coup à deux pas derrière lui.

— Prenez garde, madame, dit-il en baissant la voix, *le derrière* nous écoute.

— Bon, répondit en riant la belle danseuse, pourvu qu'il ne se mêle pas à la conversation, peu nous importe !

### LE PÈRE ABRAM ET LE FEU CENTRAL

**E**h bien, pou le coup, si ça continue comme ça toute l'année, pou sûr qu'y ne veut pas rester grand monde sur la terre au prochain Sylvestre. On ne voit, dans les papiers, que des catastrophes, des tremblements de terre, des mines étonnées, des explosions, des essences, des églises qui s'écroulent, des cohésions de trains ou de navires ; c'est à faire frémir ! Ne trouvez-vous pas, conseiller ?

— Ma foi... ma foi... il est de fait que l'année commence bien mal ; il y a depuis quelques semaines un concours extraordinaire de circonstances malheureuses.

— On croirait, pardi, qu'on en est arrivé au temps de l'Apocalypse ; tout ça y est annoncé. Y ne manquerait plus que les Allemands se mettent encore en nièze. Alors, ça serait complet !

— Ah ! vous savez, père Abram, avec eux, on ne sait jamais bien à quoi s'en tenir. Mais il n'y a pas apparence que les Allemands veuillent tenter une guerre en ce moment ; ils ont trop à faire chez eux.

— Oué, oué, oué, aux jours d'aujourd'hui y faut que chacun veille sur sa propre marmite avant d'aller voir ce qu'y a dans celle des autres. Et pi d'aille, à présent, contre qui se battaient-y, les Allemands ? y ne sont plus d'accord avec personne.

— Justement !... Non, voyez-vous, Abram, l'ennemi, pour l'heure, c'est la nature, avec ses phénomènes mystérieux, qui éclatent à l'improviste au moment où on s'y attend le moins, qui font des milliers et des milliers de victimes et devant lesquels l'homme est encore impuissant, malgré les progrès de la science. Le monde a des mystères insondables.

— Oué... oué... c'est bien ça. Ainsi, ces tremblements de terre, on ne sait pourtant pas d'où

ça vient. Heureusement encore que chez nous on n'a rien à craindre de ça ; on est sur du bon terrain ; c'est du solide !

— Sans doute, on n'a pas exemple — du moins je ne me souviens pas — d'un tremblement de terre bien sérieux. Si fait, pourtant, en Valais, il y a un certain nombre d'années ; les journaux l'ont justement rappelé à propos du désastre de Messine. Vous voyez donc qu'on n'est sûr de rien. Qui sait bien peu ce qui se passe sous nos pieds ?

— Eh bien oui, n'est-ce pas, avec ce feu central dont on a parlé. Vous y croyez, vous, conseiller, à ce feu central ?

— Il faut bien y croire, les savants en affirment l'existence. C'est même un peu à ce feu central, à ce qu'y disent, qu'y faut attribuer les tremblements. Y paraît que les eaux de surface et les sources s'infiltrent peu à peu dans les profondeurs de la terre ; cette eau se chauffe, bout, produit de la vapeur ; ça bouonne comme ça un certain temps, puis, tout à coup...

— Pan ! ça saute ; et tout vient en bas... Oh ! c'est bien ça ! Les Vésuves, pardis ! c'est la même chose.

— Absolument !

— Oué... oué... tout de même !... Savez-vous que c'est pas rigolo !

— Pas tant... pas tant... non. Aussi, à la vôtre ! père Abram.

— A la vôtre, conseiller... Mais, dites-moi, est-ce qu'y aurait rien à faire ? Ne pourrait-on pas, par exemple — enfin, n'est-ce pas, je dis ça comme ça ; c'est une idée qui me vient — avoir quelque chose comme les paratonnerres ou les paragraphe ? Oh ! je sais bien que pour ce qui est des paragraphe, des canons à grêle, des fusées à grêle et tout le fourbi, c'est de la fataise ; ceci entre nous, bien entendu.

— Sans doute... sans doute... la science cherche encore... Y faut la laisser chercher...

— Bien sûr... y faut la laisser chercher ; y a rien d'autre à faire... Mais, enfin, ce feu central, à quoi sert-y ? A rien. Y ne sert pas même de chauffe-pieds. Y semble qu'on pourrait utiliser cette chaleur, comme on a déjà tant utilisé de choses. On la distribuerait comme ça par des tuyaux dans les maisons, dans les usines, dans les boulangeries ; y doit y en avoir assez pour tout le monde, que diable ! Et puis, de cette manière, on n'aurait plus à craindre les irruptions de Vésuves ni les tremblements de terre, et on serait chauffé à bon compte.

— Oh ! la ! la ! Abram, vous avez des projets mirobolants. C'est comme dans Jules Verne !

— Je ne sais pas ; mais enfin, estiusez, conseiller, c'est une idée qui m'est là venue, au respect que je vous dois. A propos, on n'a jamais rien dit de ça au Grand Conseil, me semble ?

— Non... non... du moins pas depuis que j'y siège... Je vous dirai bien que ce n'est pas précisément de sa compétence... Là-dessus, père Abram, si on allait se coucher ; nos femmes nous attendent. A la vôtre !

— A la vôtre, conseiller. Tout ceci entre nous, n'est-ce pas ?

— Entendu !

**FAVEY ET GROGNUZ.** — Une nouvelle édition de cette amusante brochure est projetée ; elle paraîtra aussitôt que le nombre des souscriptions sera suffisant pour couvrir les frais de publication. — On s'inscrit au bureau du *Conteur vaudois* ou chez M. S. Henchoz, éditeur, Lausanne.

**Comme pour Messine.** — Grand'mère, son petit-fils Totor sur les genoux, lui explique une page de la Bible :

— Les hommes étant devenus si affreusement méchants, le bon Dieu, pour les châtier, fit le déluge. Il plut tant que tous se noyèrent... Alors, Totor, qu'arriva-t-il ?

— Totor. — Alors on fit une collecte.

X.